

# Extradition d'un opposant Kabyle : Paris examine la demande de l'Algérie !

écrit par Juvénal de Lyon | 21 février 2025



Aksel Bellabbaci fait partie des 16 membres du MAK considérés comme «terroristes» par les autorités depuis février 2022.  
[HOCINE ZAOURAR / AFP]



Aksel Bellabbaci fait partie des 16 membres du MAK considérés comme «terroristes» par les autorités depuis février 2022.  
[HOCINE ZAOURAR / AFP]

Casus belli avec Alger, ou réciprocité française du berger à la bergère ? Soutenons les Kabyles qui risquent leur vie en cas d'extradition, ce sont des réfugiés politiques se prévalant du droit d'asile en France !

L'arrêté sera rendu le 2 avril prochain.

**Juvéna1**



**bellabbaci Aksel**   
@ABellabbaci · [Suivre](#)



Aujourd'hui, la prétendue justice algérienne veut encore tenter d'obtenir mon extradition, mais son dossier étant vide et stupide, elle se cassera encore les dents.

Rendez-vous au palais de justice de Paris à 16h avec Maître [@GWGoldnadel](#)

X Post



Screenshot

## Extradition d'un opposant kabyle : la cour d'appel de Paris examine ce mercredi une demande de l'Algérie

Par **Khalil Rajehi** le 19/02/2025

Ce mercredi 19 février, la Cour d'appel de Paris doit procéder à l'examen de la demande d'extradition émise par l'Algérie d'un opposant et haut responsable du Mouvement d'autodétermination de la Kabylie, Aksel Bellabbaci, accusé «d'actes terroristes» par la justice algérienne.



Il pourrait en théorie être exécuté s'il retourne dans son pays. Après un premier report en décembre 2024, la Cour d'appel de [Paris](#) doit se pencher, ce mercredi 19 février, sur le dossier d'Aksel Bellabbaci, un opposant algérien et haut responsable du Mouvement d'autodétermination de la Kabylie (MAK).

Au cours de cette journée, la justice française doit procéder à l'examen de la demande d'extradition émise par l'[Algérie](#) à l'encontre de l'opposant de 41 ans, accusé par la justice algérienne de 14 infractions, dont certaines lui font encourir la peine de mort.

La chambre des extraditions avait ordonné le 2 octobre un complément d'informations, estimant que «les informations communiquées par les autorités algériennes se (révélaient) très incomplètes».

Si la peine capitale est prévue par le code pénal algérien, elle n'est plus appliquée en vertu d'un moratoire en vigueur depuis 1993. De son côté, Aksel Bellabbaci est accusé d'avoir commandité les incendies qui ont fait au moins 90 morts et ravagé des milliers d'hectares en août 2021 en Kabylie.

## **UNE SECONDE DEMANDE D'EXTRADITION ÉMISE EN DÉCEMBRE 2024**

Le quadragénaire est également soupçonné d'avoir été «l'instigateur» du lynchage mortel d'un artiste peintre de 38 ans, Djamel Bensmaïl, qui venait aider les habitants à éteindre les flammes et qui a été désigné à tort à la foule comme un pyromane.

Dans une note diplomatique «assez volumineuse», reçue le 3 décembre 2024, la justice algérienne a répondu à chacune des questions. «La surprise», selon l'assesseur, c'est que «figure une nouvelle demande d'extradition» portant sur l'exécution d'une peine à la réclusion

criminelle à perpétuité prononcée le 24 novembre 2022 par le tribunal d'Alger.

Cette condamnation porte sur les mêmes faits et quasiment les mêmes infractions que ceux détaillés dans la première demande d'extradition formulée par l'[Algérie](#) en septembre 2021.

### **UN CASIER JUDICIAIRE PASSANT DE «VIERGE» À «CHARGÉ»**

Et, dans cette seconde demande, qui fait l'objet d'une nouvelle procédure d'extradition, le casier judiciaire d'Aksel Bellabbaci «pratiquement vierge» dans la première demande, «se retrouve désormais criblé de treize autres condamnations» à partir de 2021, s'est étonné l'assesseur, dont les propos ont été relatés en décembre dernier par l'AFP.

**Sympathisant depuis 2007 du MAK, (1) Aksel Bellabbaci est le bras droit de Ferhat Mehenni, président de ce mouvement accusé par Alger d'avoir des visées «séparatistes» et classé comme organisation terroriste.**

Il fait partie des 16 membres du MAK(1) considérés comme «terroristes» par les autorités depuis février 2022 et a été condamné plusieurs fois par contumace en Algérie. L'opposant kabyle vit en France depuis 2012 et n'est plus retourné en Algérie depuis août 2019. `Source : <https://www.cnews.fr/faits-divers/2025-02-19/extradition-dun-opposant-kabyle-la-cour-dappel-de-paris-examine-ce-mercredi>

**Libérez Boualem...**

**Juvénal de Lyon**

**(1) Pour en savoir plus sur le MAK**

[Samedi 20 avril, Ferhat Mehenni a fait la déclaration de](#)

[l'indépendance de la Kabylie \(MAK\) devant le siège des Nations Unies.](#)

<https://resistancerepublicaine.com/2024/01/21/le-regime-algerien-poursuit-la-persecution-des-militants-kabyles-independantistes-du-mak/>